

**WORLD INTELLECTUAL PROPERTY
ORGANIZATION**

世界知识产权组织

**ORGANIZACION MUNDIAL
DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL**



**ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

المنظمة العالمية للملكية الفكرية

**ВСЕМИРНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ
ИНТЕЛЛЕКТУАЛЬНОЙ СОБСТВЕННОСТИ**

C. SCIT 2653
- 08

Le 13 mai 2008

Objet : Changement de nom concernant la Moldova dans la norme ST.3 de l'OMPI

Madame,
Monsieur,

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a l'honneur d'informer votre office que, le 8 avril 2008, l'Agence de mise à jour de la norme internationale ISO 3166 (ISO 3166/MA) a publié l'ISO 3166-1-info-service VI-2 annonçant le remplacement de la forme brève du nom de pays République de Moldova par Moldova, le code alpha-2 "MD" étant maintenu pour représenter le nom du pays. Cet avis peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.iso.org/iso/iso3166-1_newsletter_vi-2.pdf

Compte tenu de ce qui précède, le Bureau international a l'honneur de soumettre à votre office, pour examen, les changements suivants dans la norme ST.3 de l'OMPI :

l'entrée actuelle Republic of Moldova (anglais)/République de Moldova (français)/República de Moldova (espagnol) doit être remplacée par Moldova (anglais, espagnol et français); le code à deux lettres MD reste inchangé.

Pour votre information, la norme ST.3 de l'OMPI est disponible sur le site Web de l'Organisation, à l'adresse suivante :

<http://www.wipo.int/standards/fr/pdf/03-03-01.pdf>

/...

Le Bureau international vous saurait gré de lui faire connaître, le 13 juin 2008 au plus tard, votre décision sur la proposition susmentionnée et la révision correspondante de la norme ST.3 de l'OMPI et de lui envoyer votre réponse par courrier électronique à l'adresse *scit.mail@wipo.int*, à moins que vous ne puissiez le faire auquel cas vous pourrez envoyer votre réponse sur papier par courrier postal ou par télécopie (numéro +41 22 338 7210).

Si aucune communication n'est reçue à la date susmentionnée, le Bureau international considérera que votre office ne voit pas d'objection à ladite proposition et modifiera la norme ST.3 de l'OMPI en conséquence.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry
Vice-directeur général